NOTE PUBLIQUE · FILIÈRE CACAO-CHOCOLAT

L'expansion de l'orpaillage illégal en Afrique de l'Ouest

Une menace critique pour les cacaoculteurs, les territoires et la pérennité de la filière cacao-chocolat en Europe



Commerce Équitable France alerte l'ensemble des professionnels de la filière cacao-chocolat en Europe sur la **progression dramatique de l'orpaillage clandestin (galamsey)** en Afrique de l'Ouest. En s'étendant au cœur des bassins cacaoyers, cette activité extractive illégale détruit les moyens de subsistance des producteurs, dégrade durablement les écosystèmes et menace la sécurité des approvisionnements européens.

Cette note publique vise à analyser les causes de ce phénomène, à mesurer ses impacts et à présenter les **leviers d'action concrets** mobilisables par les chocolatiers européens et leurs partenaires.

190 000 ha
de plantations de cacao détruites ou dégradées (COCOBOD)

229 t
d'or non comptabilisées sur cinq ans au Ghana, soit 11,4 Md$ (SWISSAID)

67 %
des producteurs interrogés constatent une baisse de rendement (FTGN)

66 %
déclarent une perte nette de revenus (FTGN)

1 État des lieux : une expansion incontrôlée de l'orpaillage illégal

L'orpaillage artisanal et à petite échelle (*Artisanal and Small-scale Mining* – ASM), largement informel ou clandestin, connaît un essor massif au Ghana et en Côte d'Ivoire. Il s'impose désormais comme une activité économique majeure mais non régulée, échappant aux contrôles sanitaires, environnementaux et fiscaux des États. Dans ses bilans publics, le COCOBOD estime que **plus de 190 000 hectares de plantations de cacao** ont été détruits ou dégradés par l'orpaillage illégal ces dernières années, entraînant une perte de production évaluée à plusieurs centaines de milliers de tonnes de fèves.

- **Poids social et économique au Ghana :** selon les données sectorielles de 2021, près d'un million de personnes travaillaient directement dans l'extraction artisanale au Ghana et 4,5 millions vivaient d'activités connexes. En 2024, l'ASM représentait 40 % de la production aurifère du pays et 57 % de ses exportations totales.

- **Contrebande et circuits illicites :** près de la moitié de l'or produit au Ghana échappe aux circuits officiels. Une étude d'analyse des flux financiers menée par l'ONG SWISSAID révèle un déficit de 229 tonnes d'or sur cinq ans entre les exportations déclarées par le Ghana et les importations comptabilisées par ses pays partenaires, soit une fuite de valeur de 11,4 milliards de dollars. Cet or illégal est principalement réinjecté dans les circuits légaux via des plateformes d'exportation vers l'Inde, la Chine et les Émirats arabes unis (Dubaï).
- **Progression rapide en Côte d'Ivoire :** depuis le début des années 2020, la multiplication des chantiers miniers clandestins s'étend dans les zones agricoles ivoiriennes, créant une pression directe sur les terres cacaoyères.

2 Analyse des causes : précarité du cacao versus attractivité de l'or

L'expansion de l'orpaillage dans les plantations s'explique par le croisement de **vulnérabilités agricoles internes** et de **pressions financières externes**.

CAUSES INTERNES

La perte d'attractivité de l'activité cacaoyère

Insuffisance du revenu agricole : les prix payés aux cacaoculteurs ne couvrent pas l'ensemble des coûts de production et ne permettent pas de garantir un revenu digne.

Pénurie de main-d'œuvre : incapables de rémunérer correctement leurs ouvriers agricoles, certains producteurs voient leurs travailleurs délaisser les champs pour rejoindre les sites miniers voisins.

Précarité rurale : le manque d'accès au crédit et au financement de la transition agroécologique décourage les jeunes générations d'investir dans le cacao.

CAUSES EXTERNES

L'attractivité à court terme de l'extraction aurifère

Revenus immédiats et élevés : porté par des cours mondiaux au plus haut, l'or offre une source de liquidité rapide sans comparaison avec les cycles de récolte agricole.

Déficits de régulation et impunité : l'isolement géographique des chantiers et la porosité des frontières limitent la capacité d'intervention des forces de contrôle.

Emprise des réseaux de contrebande : l'implantation d'acheteurs informels et la corruption facilitent la commercialisation rapide de l'or extrait clandestinement.

3 Une triple menace : producteurs, environnement et filière aval

Cacaoculteurs	Populations et environnement	Filière aval européenne
• Destruction des parcelles • Conflits fonciers et expropriations	• Pollution au mercure • Risques sanitaires et insécurité croissante	• Ruptures d'approvisionnement • Devoir de vigilance CS3D (responsabilité juridique)

POUR LES CACAOCULTEURS

- **Destruction de l'outil de travail :** les incursions minières clandestines conduisent à l'abattage direct des arbres et au décapage de la couche arable des sols.
- **Pertes économiques définitives :** spoliés de leurs parcelles, les producteurs perdent leurs moyens de subsistance et leur capital d'exploitation.

POUR LES POPULATIONS LOCALES ET LEUR ENVIRONNEMENT

- **Pollution chimique grave :** l'utilisation incontrôlée du mercure et de produits chimiques lors de l'extraction contamine les sols et les cours d'eau. L'étude scientifique menée par Buderath et al. (2021) documente les risques sanitaires majeurs (intoxications, maladies chroniques) pour les communautés riveraines.

- **Dégradation irréversible des terres :** les chantiers abandonnés laissent des terrains ravagés, impossibles à reconvertir en terres agricoles sans opérations lourdes de dépollution et de réhabilitation.
- **Insécurité et criminalité :** l'orpaillage illégal alimente les réseaux de travail forcé, le racket, la violence armée et le blanchiment de capitaux.

POUR LES INDUSTRIELS ET CHOCOLATIERS EUROPÉENS

- **Rupture des approvisionnements :** la destruction progressive des bassins de production chez le 3e producteur mondial accentue les pénuries de fèves.
- **Non-conformité au Règlement européen contre la déforestation (RDUE / EUDR) :** le RDUE impose la traçabilité et la preuve de la légalité des parcelles. Lorsqu'une cacaoyère subit une dégradation ou une conversion illégale liée à l'orpaillage, la légalité des fèves produites aux abords devient juridiquement contestable.
- **Exposition au titre du devoir de vigilance (directive CS3D et loi française) :** la législation européenne (directive UE 2024/1760) impose aux entreprises de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux dans leur chaîne de valeur. L'absence de prise en compte du risque d'orpaillage dans les plans de vigilance constitue une vulnérabilité juridique majeure.

4 L'action du Fair Trade Ghana Network (FTGN) sur le terrain

Le Fair Trade Ghana Network (FTGN), qui réunit les coopératives agricoles certifiées équitables du Ghana, est un **acteur de référence dans la lutte contre le galamsey**.

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTUDE DE TERRAIN FTGN (2025)

L'enquête menée par le FTGN dans les districts d'Obuasi, Juaboso et Amansie West fournit un diagnostic précis des impacts subis par les cacaoculteurs :

67 %
des producteurs interrogés enregistrent une baisse directe de leurs rendements agricoles à cause de l'orpaillage.

66 %
déclarent une perte nette de revenus liée à la dégradation de leurs parcelles.

ORGANISATION COLLECTIVE ET PROTECTION DES TERRES

- **Capacité d'alerte :** la gouvernance locale des coopératives permet de repérer rapidement les intrusions sur les plantations, de constituer des preuves et de saisir les autorités.
- **Résultats enregistrés :** le FTGN a documenté au moins 8 cas concrets où l'action collective des coopératives a permis d'expulser des orpailleurs clandestins et d'obtenir le versement de compensations financières aux agriculteurs touchés.

RECOMMANDATIONS PUBLIQUES DU FTGN (POLICY BRIEF 2025)

Le FTGN porte des propositions concrètes auprès du gouvernement ghanéen et des organes de régulation (COCOBOD, ministère des Ressources naturelles, agence NAIMOS) :

1. **Création de zones agricoles protégées :** sanctuariser les grands bassins cacaoyers et installer des comités communautaires de surveillance foncière.
2. **Mécanismes d'alerte et d'assistance :** déployer des lignes téléphoniques d'urgence (hotlines) et offrir une assistance juridique gratuite aux producteurs spoliés.
3. **Entrepreneuriat vert pour les jeunes :** financer des filières durables (apiculture, compostage, pépinières) pour offrir une alternative économique à l'orpaillage.

5 Pistes d'actions concrètes pour les chocolatiers et acteurs européens

Commerce Équitable France recommande aux entreprises de la filière cacao-chocolat d'**intégrer le risque d'orpaillage dans leurs stratégies de durabilité et d'approvisionnement** :

Axe stratégique	Actions préconisées pour les entreprises
1. Prix et rémunération	Garantir un prix d'achat supérieur et stable couvrant l'ensemble des coûts de production pour redonner de l'attractivité au cacao et préserver les communautés de la tentation de l'orpaillage.
2. Devoir de vigilance (CS3D)	Intégrer formellement l'impact de l'orpaillage clandestin dans les cartographies de risques et plans de vigilance des acheteurs de cacao, en consultant directement les coopératives affectées.
3. Traçabilité et imagerie satellitaire	Mobiliser les données de géolocalisation requises par le RDUE pour détecter les intrusions minières précoces et suivre l'évolution du couvert végétal sur les parcelles.
4. Soutien direct aux coopératives	Financer les cellules d'alerte foncière des organisations de producteurs, l'accès au conseil juridique et les projets de restauration des sols contaminés au mercure.
5. Mobilisation sectorielle	Soutenir les espaces de concertation intergouvernementaux (comme l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana – ICCIG) pour promouvoir une régulation coordonnée entre le secteur minier et le secteur agricole.

6 Sources et références documentaires

Les données et analyses présentées dans cette note s'appuient sur les sources primaires suivantes :

Rapports d'ONG et études de flux

> **SWISSAID (2024)** : étude sur le commerce illicite de l'or en Afrique de l'Ouest et les écarts d'exportation/importation au Ghana.

> **FTGN – Fair Trade Ghana Network (2025)** : enquête de terrain sur les impacts de l'orpaillage illégal dans les districts d'Obuasi, Juaboso et Amansie West et Policy Brief 2025 sur la protection des terres cacaoyères.

Études scientifiques et recherche

> **Buderath et al. (2021)** : travaux de recherche sur l'utilisation du mercure dans l'orpaillage artisanal et la contamination des sols et cours d'eau en Afrique de l'Ouest.

Cadres réglementaires et législatifs

> **Directive européenne CS3D / CSDDD (UE 2024/1760)** relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

> **Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts** (RDUE – règlement UE 2023/1115).

> **Loi française relative au devoir de vigilance** des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (2017).

Données institutionnelles ghanéennes

> **Gouvernement du Ghana** : données officielles du secteur minier (2021-2024), lois de création du Gold Board (GoldBod) et du NAIMOS (2025), et texte de réforme de la filière cacao signé par le Conseil exécutif ghanéen (août 2026).

